

Etaients présents

Bruxelles Environnement	• Virginie DESPEER
Bruxelles mobilité	• Benoît DUPRIEZ
Commune de Forest	• Jean-Claude ENGLEBERT
Commune de Forest	• Marie FRYNS
Commune de Forest	• Yves SMIDTS
DBU - DU espaces publics	• Lauriane LAHERY
Direction des Monuments & Sites	• Sam PLOMPEN

Abstention

Commune de Forest	• Jean-Claude ENGLEBERT
Commune de Forest	• Marie FRYNS
Commune de Forest	• Yves SMIDTS

Etaients absents excusés

S.D.R.B.	• Virginie CRABBE
----------	-------------------

Vu l'ordonnance du 29 août 1991, les ordonnances modificatrices et les arrêtés d'application, déterminant pour la Région de Bruxelles-Capitale les mesures particulières de publicité applicables à certaines demandes de permis et de certificats d'urbanisme, de permis et de certificats d'environnement et créant pour chacune des communes de la Région de Bruxelles-Capitale une commission de concertation;

Vu l'enquête ouverte par le Collège des Bourgmestre et Echevins du **08/11/2014** au **07/12/2014** et qu'au terme de celle-ci, le procès-verbal constate : **44** réclamation(s)/observation(s);

Considérant que la commission en a délibéré;

Considérant que le demandeur était présent et a été entendu;

Considérant que les personnes physiques ou morales qui en ont exprimé le souhait à l'occasion de l'enquête publique ont été entendues;

Considérant que les réclamations/observations portent principalement sur :

- concernant les arbres
 - o l'abattage va à l'encontre du caractère historique de la rue et du quartier et des caractéristiques de la ZICHEE et du bon aménagement des lieux,
 - o les bouleaux constituent la beauté, la poésie, le charme de la rue, ce qui fait que l'on a envie de s'y promener, les bouleaux sont à l'origine du nom de la rue, et y sont présents depuis longtemps, le bouleau est une espèce plus lumineuse que les arbres habituels que l'on voit à Bruxelles donnant sa particularité à cette rue,

- o l'abattage des bouleaux va à l'encontre de la biodiversité, nuit aux insectes, oiseaux et chauves-souris, le projet est en contradiction avec le PRDD, le PRAS, le CoBAT, l'Agenda 21, le projet de couloir écologique, le projet de plan régional nature de la Région, avec l'ordonnance nature, « adopter un pied d'arbre », etc.,
- o l'abattage des arbres va à l'encontre du programme politique de la Région
- o l'abattage des arbres va à l'encontre du programme politique d'Ecolo,
- o le projet altère le cadre de vie de par la diminution de la qualité végétale de la rue,
- o l'abattage des arbres en voirie à Forest est de plus en plus fréquent (voir avenue Evrard, Marconi, Van Volxem, ect.),
- o il y a une disproportion entre l'abattage des tous les arbres et les désagréments qu'ils engendrent, la transplantation des arbres a-t-elle été envisagée (parfois moins coûteuse que l'abattage) ? aucune solution alternative n'a été étudiée afin de conserver les arbres existants ?
- o il n'y a que 4 arbres réellement dangereux, l'abattage de tous les autres n'est donc pas justifié,
- o un projet prévoyant le maintien d'au moins les 35 bouleaux en bonne santé (mais à élaguer et entretenir) serait préférable,
- o un remplacement progressif des arbres malades serait plus judicieux,
- o la commune a décidé de ne pas abattre les arbres du côté d'Avenue Brugmann sans explication, si la commune ne touche pas les arbres du côté d'Avenue Brugmann pourquoi veulent-ils abattre les arbres sur le côté de Forest?
- o dans la même rue à Ixelles les mêmes arbres ne posent pas de problèmes car ils sont entretenus,
- o la proposition de plantation des nouveaux arbres n'est pas opportune car ils sont de trop petite taille, non adaptés à la rue, ennuyeux, nécessite du soleil et beaucoup plus d'entretien, l'espèce de plantation proposée est marcescent ce qui va occasionner une perte de lumière pour les habitations de la rue
- o il serait peut-être plus intéressant de planter plutôt des Quercus Bimundorum Crimschmidt qui prennent de belles couleurs en automne,
- o il est heureux de remplacer les arbres de la rue par la même espèce partout car le mélange actuel n'est pas très heureux,
- o il est heureux de ne pas replanter des bouleaux car ils sont hautement allergènes (d'autant plus pour les enfants), font beaucoup de crasses (perte de feuilles et de fleurs) et abîment les trottoirs,
- o quel que soit le projet il est indispensable que la Commune entretienne régulièrement ces plantations, ce qui n'est actuellement pas le cas,
- o il serait souhaitable de récupérer les plantations pied d'arbres pour pouvoir les replanter après,
- o il serait judicieux de prévoir une clôture autour des bacs des arbres afin d'éviter que les voiture ne se garent dessus, que les chiens ne s'en servent comme toilette et pour dissuader les dépôts de déchets clandestins,
- o l'implantation des arbres tient-elle compte des entrées de garages existants ? déjà problématique (exemple au n°99) ?
- Concernant les trottoirs :
- o La réduction de la largeur des trottoirs au profit de la voirie des déplorable,
- o cela ne sert à rien de refaire les trottoirs puisqu'ils seront rapidement endommagés par les autres services publiques (Vivaqua, Sibelga, etc.) autant mettre plus d'argent dans l'entretien des arbres existants,
- o y-a-t'il eut des plaintes concernant les cheminements ?
- concernant le parking :

- o il y a déjà actuellement un manque de place de parking, le projet va empirer la situation,
- o le manque de parking va accroître les embouteillages polluants aux abords de l'école,
- o le stationnement en épis, d'un seul côté de la rue a-t-il été étudié ?
- o le nombre de place étant diminué, les places payantes devraient être étendues de 8h à 20h,
- o il faudrait prévoir une zone de dépose minute pour l'école européenne,
- Concernant l'égouttage :
 - o les problèmes d'égouttages ne sont pas dus aux arbres mais aux déchets, et donc au manque d'entretien de la Commune
 - o la capacité des avaloirs a-t-elle pris en compte le changement des précipitations afin d'éviter les caves inondées ?
 - o la pente des trottoirs a-t-elle été vérifiée afin d'éviter les caves inondées ?
- Concernant les casse-vitesses :
 - o ils ne sont pas placés judicieusement,
 - o ils sont insuffisants car trop distants les uns des autres,
 - o des casse-vitesse et des feux pourraient décourager les gens qui passent par la rue Berkendael pour éviter l'avenue Molière,
 - o les casse-vitesse existants engendrent des fissures aux immeubles,
 - o une loi européenne les interdit,
 - o un coussin berlinois devrait être implanté au début de la rue et à hauteur de l'école européenne afin que la zone 30 soit respectée (ce qui n'est actuellement pas le cas),
- le projet est uniquement basé sur des volontés économiques :
 - o tout abattre en une fois (moins cher que d'essayer de conserver),
 - o replanter moins pour moins de besoin d'entretien,
 - o améliorer la circulation des autocars pour conserver l'école européenne locataire actuel de l'école,
- le projet ne favorise pas les vélos,
- le projet entraînerait une dépréciation des prix des biens immobiliers,
- le projet a un effet négatif sur les commerces locaux,
- les impertants pourraient ne plus être placés dans la zone de trottoir ;

Considérant que les réponses suivantes ont été apportées par le demandeur aux remarques évoquées en séance :

- la ZICHEE ne porte que sur les façades et ne s'applique pas à la voirie,
- le rapport d'incidence prévu par le CoBAT dans ce cas,
- la demande vise à la conservation d'un maximum de place de stationnement existant,
- la commune est ouverte à la densification des arbres mais cela serait au détriment des places de parking,
- la demande veille à l'équilibre entre arbres et stationnements en ramenant les arbres en voirie,
- il a eu une réunion d'information préalable, une volonté de travail participatif a été élaborée, la commune est prête à revoir le projet,

- il y a effectivement eu une erreur dans un courrier envoyé au habitant concernant la largeur des arbres,
- l'avenue Berkendael est actuellement en mauvais état, les problèmes techniques ont mené à la demande telle que présentée notamment concernant la gestion des impétrants,
- concernant les potelets ils peuvent rester amovibles,
- concernant les coussins berlinois il y a des avis contre et des avis pour, le demande prévoit un compromis, le coussin a été choisi car il permet d'atténuer les nuisances due au passage de camion non impacté par ces dispositifs,
- il s'agit d'un projet subventionné par la Région,
- les interventions des sociétés de gestion des impétrants devraient ne pas intervenir dans les 3 ans et seront appelés avant travaux afin d'éventuellement d'intervenir si besoin avant travaux,
- avant travaux les égouts seront contrôlés et le cas échéant remplacés,
- par rapport à la Commune d'Ixelles le réseau et les arbres de la Commune ne sont pas les même mais si il y a des solutions, la demande pourraient être reconsidérée,
- les pompiers demandent une plus grande largeur de rue,
- la Région préconise une largeur de trottoir au minimum de 1m20 ponctuellement et 2m en général ;

Considérant que les réponses suivantes ont été apportées par le demandeur aux remarques évoquées en séance :

- la ZICHEE ne porte que sur les façades et ne s'applique pas à la voirie,
- le rapport d'incidence prévu par le CoBAT dans ce cas,
- la demande vise à la conservation d'un maximum de place de stationnement existant,
- la commune est ouverte à la densification des arbres mais cela serait au détriment des places de parking,
- la demande veille à l'équilibre entre arbres et stationnements en ramenant les arbres en voirie,
- il a eu une réunion d'information préalable, une volonté de travail participatif a été élaborée, la commune est prête à revoir le projet,
- il y a effectivement eu une erreur dans un courrier envoyé au habitant concernant la largeur des arbres,
- l'avenue Berkendael est actuellement en mauvais état, les problèmes techniques ont mené à la demande telle que présentée notamment concernant la gestion des impétrants,
- concernant les potelets ils peuvent rester amovibles,
- concernant les coussins berlinois il y a des avis contre et des avis pour, le demande prévoit un compromis, le coussin a été choisi car il permet d'atténuer les nuisances due au passage de camion non impacté par ces dispositifs,
- il s'agit d'un projet subventionné par la Région,
- les interventions des sociétés de gestion des impétrants devraient ne pas intervenir dans les 3 ans et seront appelés avant travaux afin d'éventuellement d'intervenir si besoin avant travaux,
- avant travaux les égouts seront contrôlés et le cas échéant remplacés,
- par rapport à la Commune d'Ixelles le réseau et les arbres de la Commune ne sont pas les même mais si il y a des solutions, la demande pourraient être reconsidérée,
- les pompiers demandent une plus grande largeur de rue,

- la Région préconise une largeur de trottoir au minimum de 1m20 ponctuellement et 2m en général ;

Considérant que suite aux remarques des riverains il est nécessaire de compléter le dossier en ce qui concerne le sous-sol et notamment les impétrants, la position des concessionnaires et la pose des arbres (voir notamment ce qui a été fait du côté d'Ixelles); il convient de reporter l'avis ;

Considérant qu'une proposition graphique d'augmentation du nombre d'arbre et prévoyant des bouleaux devrait être présentée par la Commune lors de la prochaine commission de concertation ;

Ⓢ qu'en cas de non - maintien de la situation existante

AVIS : reporté

AVIS MINORITAIRE

Les membres de la Commission représentant la Commune s'abstiennent.

Signature des membres

Commune de FOREST: Président	Direction de l'Urbanisme
Commune de FOREST	Direction des Monuments et Sites
Commune de FOREST	Secrétariat
S.D.R.B.	Bruxelles Mobilité



La commission rappelle que le présent avis est motivé sur base du seul présent dossier et toutes ses annexes tel qu'il a été communiqué aux membres de la commission de concertation, aux explications fournies par le demandeur, l'architecte/auteur de projet et les observations/réclamations faites en séance par les personnes ayant demandées à être entendues par la commission de concertation, ainsi que les réclamations/observations reçues dans le cadre de l'enquête publique. En aucun cas le présent avis et sa motivation ne peuvent être pris en tout ou en partie comme des conditions auxquelles un nouveau projet ou une modification apportée à la présente demande sur le même site devrait répondre pour obtenir un avis favorable sans conditions.

